



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMUNICATION

Représentations de la Commission européenne
Représentation en France

Paris,
Dossier N° **COMM-PAR-2022-MVP-0064**

Madame, Monsieur,

Objet: SERVICES DE DÉMÉNAGEMENT ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

La Représentation de la Commission européenne en France, (dénommée ci-dessous *le pouvoir adjudicateur*) envisage la passation du ou des marchés résultant de la procédure de marché en objet. Les documents de marché comprennent l'avis de marché, la publication sur internet, la présente lettre d'invitation, le ou les projets de contrat et le cahier des charges accompagnés de leurs annexes. Tous les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante:

https://ec.europa.eu/france/business-funding/tenders_fr

1. Soumission des offres/demandes de participation

Les opérateurs économiques intéressés par ce marché sont invités à faire parvenir une offre dans l'une des langues officielles de l'Union européenne. Seuls les candidats destinataires de la présente lettre d'invitation peuvent soumettre une offre. Toute offre reçue de la part d'une personne physique ou morale non invitée à soumissionner sera rejetée.

Les opérateurs économiques doivent soumettre une offre exclusivement par courrier électronique à COMM-REP-PAR-ADMINISTRATION@ec.europa.eu.

La date limite de réception de l'offre est le **25/03/2022** inclus et l'objet de l'email doit porter la mention suivante:

« APPEL D'OFFRE N° COMM-PAR-2022-MVP-0064 – SERVICES DE DÉMÉNAGEMENT ET PRESTATIONS ASSOCIÉES ».

Les offres reçues après la date limite de réception des offres seront rejetées. L'accusé de réception électronique de l'offre comportant la date et l'heure officielles de la réception de l'offre constitue la preuve du respect du délai pour la réception.

Les offres doivent être:

- parfaitement lisibles afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- établies suivant les formulaires type de réponse figurant dans le cahier des charges.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que les offres qu'ils présentent contiennent l'ensemble des informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents de marché.

Les frais occasionnés pour la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.

2. Effets juridiques de l'invitation à soumissionner et de la soumission d'une demande de participation/offre

La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature, par les deux parties, du contrat avec l'attributaire.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

La période de validité de l'offre, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de celle-ci, est indiquée à la rubrique IV.2.6 de l'avis de marché.

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans les documents de marché et, le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. L'offre présentée lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

3. Contacts pendant la procédure de passation de marché

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

3.1 Phase de soumission (avant la date limite pour la réception des offres)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à COMM-REP-PAR-ADMINISTRATION@ec.europa.eu

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires présentées moins de six jours ouvrables¹ avant la date limite pour la réception des offres.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera communiqué à la même date à tous les candidats invités à participer au marché.

¹ Journées de travail dans le lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (lieu indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).

3.2 Ouverture des offres

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres qu'ils ont soumises dans le but de les adapter aux documents de marché et de rechercher l'offre économiquement la plus avantageuse. Les exigences minimales et les critères définis dans les documents de marché ne font pas l'objet de négociations. Durant les négociations, l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires est assurée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres reçues initialement.

Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert les offres, elles deviennent sa propriété et sont traitées de façon confidentielle.

3.3 Phase d'évaluation (après l'ouverture des offres)

Sauf dans les cas dûment justifiés, les soumissionnaires n'ayant pas présenté les pièces justificatives ou effectué les déclarations prévues par les documents de marché seront contactés par le pouvoir adjudicateur afin de fournir les informations manquantes ou de clarifier les documents justificatifs.

Le pouvoir adjudicateur peut corriger des erreurs matérielles manifestes dans l'offre, moyennant confirmation de la correction par le soumissionnaire. Ces informations, clarifications ou confirmations ne doivent pas apporter de modifications substantielles à l'offre.

3.4 Phase d'attribution

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique. L'information sera envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'offre pour le soumissionnaire (chef de file en cas d'offre conjointe). La même adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Il appartient au soumissionnaire de fournir une adresse de courrier électronique valide et de vérifier régulièrement sa messagerie.

4. Protection des données

Si le suivi d'une réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725² du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation par la Commission européenne agissant en qualité de responsable du traitement des données. Des renseignements détaillés concernant le traitement de vos données à caractère personnel figurent dans la déclaration de confidentialité consultable à l'adresse suivante:

https://ec.europa.eu/info/data-protection-public-procurement-procedures_fr.

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, si vous avez des commentaires, des questions ou des doutes, ou si vous souhaitez introduire une plainte

² JO L 295 du 21.11.2018, p. 39.

concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement des données à l'adresse COMM-REP-PAR-ADMINISTRATION@ec.europa.eu , en spécifiant explicitement l'objet de votre demande. Les données à caractère personnel du soumissionnaire pourront être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion (EDES), s'il se trouve dans l'une des situations visées à l'article 136 du règlement financier. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la déclaration relative à la protection de la vie privée à l'adresse http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm.

5. Voies de recours

Les soumissionnaires peuvent transmettre au pouvoir adjudicateur leurs observations concernant la procédure de passation de marché au moyen des coordonnées de contact indiquées à la rubrique I.1 de l'avis de marché. S'ils estiment qu'il y a mauvaise administration, les soumissionnaires peuvent introduire une plainte auprès du Médiateur européen dans les deux ans à compter de la date à laquelle ils ont connaissance des faits à l'origine de la plainte (voir <http://www.ombudsman.europa.eu>).

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre haute considération

Valérie DREZET-HUMEZ

Chef de Représentation

Date et signature

(La signature manuscrite peut être substituée par un accord via un workflow dans ARES.)

Annexes de l'invitation à soumissionner:

- Annexe I – Cahier des charges et annexes N° COMM-PAR-2022-MVP-0064
- Projet de contrat-cadre et conditions générales